



## DÉLIBÉRATION N°70-2025

Séance du lundi 8 décembre 2025

**LE 8 DÉCEMBRE 2025 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 2 DÉCEMBRE 2025, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.**



### Nombre des Membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En Exercice	18
Présents	13
Qui ont pris part à la délibération	16

**Présents** : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD, M. Gilles CHICAUD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Hélène BONNECUELLE, M. Dominique BARIL, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, Mme Claudine MOYA-ANNE, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, M. Bernard SENAULT.

### **Pouvoirs** :

Mme Corine DURAND avait donné pouvoir à Mme Véronique POMAREDE,  
Mme Laurence ROUSSEAU avait donné pouvoir à Mme Claudine MOYA-ANNE,  
M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

**Absents** : Mme Mélanie ARNAL, M. Guilhem GARCIN

**Secrétaire de séance** : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD

### **OBJET : DÉNOMINATIONS VOIRIE**

Madame Isabelle TOUZARD expose,

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer des noms à des rues et voies de la commune.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **VALIDE** le principe général de dénomination des voies de la commune,

- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales dont la liste et les plans sont annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Maire,  
Isabelle TOUZARD



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 10/12/2025

et de sa publication le 11/12/2025

et/ou de sa notification le \_\_\_\_\_